

RÈGLES ET RÈGLEMENT



LA
SIESTA
SALOU
RESORT & CAMPING

Relax and Enjoy

LA SIESTA SALOU RESORT & CAMPING



1. ADMISSION

L'accès à La Siesta Salou Resort & Camping et l'utilisation de ses services sont réservés aux personnes y séjournant.

- Sécurité : pour améliorer la sécurité et la qualité de notre service, l'accès au camping et l'utilisation des installations sont exclusivement réservés aux clients portant le bracelet d'identification.
- Bracelets : lors de la formalisation de l'enregistrement, toutes les personnes séjournant dans l'enceinte doivent être présentes. Les bracelets sont d'usage personnel et intransmissible.
- Vignette de contrôle : elle doit être placée sur le pare-brise du véhicule, de façon à être visible pour le personnel de sécurité du camping. De même, les motos doivent porter les vignettes de contrôle de manière à être visibles sur la partie avant.
- Animaux domestiques : au moment de l'inscription, le client doit informer s'il possède un animal domestique, sa race et/ou croisement, et doit se soumettre à la législation en vigueur dans ce domaine ainsi qu'à la réglementation du camping stipulée dans le contrat d'entrée.

En cas de non respect par le client de quelconque aspect du règlement interne ou général, celui-ci sera invité à quitter les lieux, ainsi que toutes les personnes faisant partie de son unité de camping, sans droit au remboursement des jours préalablement payés conformément au contrat signé.

En signant le contrat, le client accepte les Prix et normes du règlement interne du camping exposés sur le tableau d'affichage ainsi que la Politique de protection des données personnelles de La Siesta Salou Resort & Camping, disponible à la réception du camping.

2. INSCRIPTION

- Le client doit décliner son identité et celle de ses accompagnateurs en présentant la documentation officielle en

vigueur (document national d'identité, passeport, carte de ressortissant).

- La réception doit être immédiatement informée de toute modification par rapport à ce qui a été déclaré. Le titulaire de la fiche d'inscription doit signer les documents nécessaires pour son enregistrement et est responsable des actes et préjudices que lui ou ses accompagnateurs pourraient causer. L'entrée n'est autorisée qu'aux personnes disposant de l'équipement minimum nécessaire pour pratiquer l'activité de camping.
- Les jeunes de moins de 16 ans doivent être accompagnés d'un membre de la famille direct majeur.

3. PARCELLE

- Arrivée : les enregistrements des réservations se font à partir de 12h00.
- Normes à suivre pour votre correcte installation:

Vous pouvez occuper votre parcelle seulement une fois signé le contrat stipulant son numéro. La parcelle assignée lors de votre enregistrement ne peut être changée sans l'accord préalable de la réception. Si vous souhaitez prolonger votre séjour, vous devez préalablement le demander à la réception et en obtenir son accord.

- Les clients séjournant dans des parcelles ayant des membres de la famille, amis ou connaissances dans des Bungalows ou Mobil-home ne peuvent pas faire usage des installations et services de ceux-ci.

•3.1 Électricité :

- Les câbles électriques doivent disposer de prise de terre et doivent être convenablement isolés.

- Les raccords ne sont pas autorisés en extérieur. Chaque parcelle dispose d'une seule prise d'alimentation.

3.2 Eau :

- Les parcelles Premium et Premium Plus disposent d'une

arrivée d'eau. L'eau de ces robinets est du même type

que l'eau des sanitaires. Il s'agit d'une eau non apte à une consommation en bouche.

- Il s'agit d'une eau apte à la douche, la vaisselle, etc.

- L'approvisionnement en eau potable est disponible aux fontaines uniquement.

3.3 Écoulement :

- Les parcelles Premium et Premium Plus disposent d'un raccordement pour l'écoulement des eaux résiduelles des caravanes et camping-cars.

- Il ne remplace en aucun cas le service de déversoir pour WC chimique que nous mettons à votre disposition dans le bloc sanitaire.

4. BUNGALOWS, MOBIL-HOMES ET APPARTEMENTS

- Arrivée : l'enregistrement s'effectue à partir de 16h00. Toutefois, l'entrée dans le camping est autorisée avant cette heure.
- Lors de l'enregistrement, une caution minimum de 200 € par Appartement / Bungalow et de 150 € par Mobil-home doit être versée, ainsi que le montant total du séjour.

• Vous pouvez occuper votre Appartement / Bungalow / Mobil-home seulement après avoir signé le contrat stipulant le numéro du logement.

• Les animaux domestiques ne sont pas admis dans les Appartements, Bungalows ou Mobil-homes.

• Il est interdit d'installer tout type de tente (par exemple pour les enfants), de remorque ou de moto sur l'espace situé devant ou autour du logement.

• Tous les logements ont un inventaire répertoriant les ustensiles dont vous disposez. S'il vous en manque, n'hésitez pas à nous le communiquer en réception pour leur remplacement.

• En aucun cas la capacité maximale des logements ne peut

RÈGLES ET RÈGLEMENT



LA
SIESTA
SALOU
RESORT & CAMPING

Relax and Enjoy

LA SIESTA SALOU RESORT & CAMPING

être dépassée. De ce fait, tout client qui ne respecte pas cette condition peut changer de logement, s'il reste des disponibilités, pour un de plus grande capacité, en versant le montant de la différence établi dans le tarif. Dans le cas contraire, il perdra l'acompte versé pour motif d'annulation de réservation.

- Occupation Bungalows : les zones des Bungalows et Mobil-homes sont d'usage exclusif des clients qui s'y logent. En règle générale, les visites dans les Bungalows et dans les Mobil-homes ne sont pas autorisées si la capacité maximale stipulée est dépassée.

5. UTILISATION DES SERVICES WEB

- Les services de pré-réservation en ligne sont à titre informatif. Ils permettent d'offrir à l'utilisateur la possibilité de consulter la disponibilité de la parcelle, Mobil-home ou bungalow ainsi que de calculer le prix du séjour.

- Les tarifs publiés comme offres sur la page Web ne sont valides qu'à condition de réaliser la réservation par ce moyen. Tarifs valides selon disponibilité. Vous pouvez les consulter sur www.lasiestasalou.com ou en téléphonant au +34 977 380 852. Les tarifs peuvent varier en cas de modification de la législation en vigueur.

6. PAIEMENT DE VOTRE SÉJOUR ET DÉPART: APPARTEMENTS, BUNGALOWS, MOBIL-HOMES ET PARCELLES

- Lors de votre enregistrement, vous devez verser le montant total de votre séjour. L'horaire de facturation est de 09h00 à 20h00.

- Toute modification au cours du séjour, du nombre de personnes ou de la durée, doit immédiatement être communiquée en réception.

- Le montant minimum à facturer correspond toujours à la période des jours réservés, même en cas de départ anticipé.

- À la fin de votre séjour, nous vous prions de remettre au surveillant la partie inférieure de

la vignette de contrôle du véhicule (où se trouve le numéro de client et le numéro d'immatriculation du véhicule).

- En cas de dommage dans les installations et/ou logements dus à un mauvais usage, le montant correspondant à la réparation dudit dommage doit être versé en réception.

- L'Appartement, Bungalow ou Mobil-home doit être libéré avant 10h00. Les parcelles et le modèle de Bungalow Caribe Club doivent être libérées avant 12h00.

7. VISITES

- Les clients du camping recevant des visites devront informer la réception :

1. Lorsque le nombre de visiteurs et de clients déjà au camping ne dépasse pas le maximum de la capacité permise pour l'hébergement demandé.

Les visiteurs disposeront d'une heure sans aucun frais. La place de parking n'étant pas comprise.

Capacité maximum parcelles= 6 personnes

Capacité maximum Bungalows/Mobil-homes = de 4 à 6 personnes en fonction du modèle

Capacité maximum Appartements = 6 personnes

Les visiteurs désirant rester dans le camping plus d'une heure devront payer le prix du tarif du camping par jour, selon la saison et l'âge.

2. Si la capacité maximum de chaque type d'hébergement est dépassée, nous disposons dans ce cas de laissez-passer de jour incluant le séjour dans le camping, ainsi que le repas au Buffet de notre Bar-Restaurant. Prix adultes 20 €, prix enfants 15 €. La place de parking n'est pas comprise. Toutefois, les visiteurs ne peuvent pas passer la nuit dans le camping. Minuit étant l'heure limite de départ. Les visiteurs devront déposer une pièce d'identité à leur arrivée au camping qu'ils récupéreront à leur départ.

- Le tarif des places de parking

est de 10 €. Consulter à l'avance la disponibilité.

8. VÉHICULES

- La vitesse des véhicules est limitée à 10 km/h.

- La circulation des véhicules est interdite de 24h00 à 7h00.

- L'utilisation de trottinettes à moteur et/ou électriques est interdite aux jeunes de moins de 16 ans et l'utilisation de mini-motos et de quads est interdite dans tous les cas.

- Tout véhicule émettant trop de bruit est interdit.

- L'accès au camping est interdit à tout véhicule non inscrit.

- Parking de l'entrée : le stationnement des véhicules dans le parking est réservé aux clients de La Siesta Salou Camping Resort. Le parking ne peut remplacer le stationnement de la voiture de votre parcelle, Bungalow ou Mobil-home.

- Le camping vous offre la possibilité de stationner votre véhicule dans le parking de l'entrée à partir de 24h00 lorsqu'il y a des places libres, en veillant à ne pas gêner l'entrée ou la sortie des voitures. Le surveillant de nuit est la personne chargée de vous informer sur l'occupation du parking.

9. HEURES DE REPOS

- Afin de ne pas déranger les campeurs, le volume des TV, radios, etc. doit être bas de 24h00 à 7h00. Cette plage d'heures est considérée comme repos et les comportements doivent s'y adapter.

10. MINICLUB

- L'horaire du Miniclub est de 10h00 à 13h00 et de 16h00 à 19h00. Le Miniclub est réservé aux enfants de 4 à 12 ans. Les enfants peuvent participer aux activités gratuitement. Il NE s'agit PAS d'une garderie. Les parents doivent être joignables à tout moment.

11. ZONES DE SPORT ET JARDIN D'ENFANTS

- Afin de ne pas gêner les autres campeurs, les jeux ou les sports

RÈGLES ET RÈGLEMENT



LA
SIESTA
SALOU
RESORT & CAMPING

Relax and Enjoy

LA SIESTA SALOU RESORT & CAMPING

doivent être pratiqués dans les zones prévues à cet effet. Vous pouvez consulter les horaires ou réservations de terrains en réception.

Nous disposons de :

- Terrain de football. (terrain multi-sport)
- Court de padel.
- Terrain de pétanque.
- Tables de ping-pong.

• L'utilisation de laser et pistolets à billes ainsi que les autres jeux dangereux sont interdits.

• Nous disposons d'une zone de jardin d'enfants conçue pour les plus petits. L'accès y est autorisé aux enfants entre 4 et 14 ans. Les enfants de moins de 10 ans doivent être accompagnés d'un adulte responsable.

• Dans le jardin d'enfants, il est interdit de :

- Fumer.
- Manger.
- Se faire bronzer dans les zones vertes.
- Jouer au football.
- Faire de la bicyclette.

12. PISCINES

• Il est interdit d'utiliser la piscine en dehors des horaires indiqués.

• Il est obligatoire de se doucher avant de plonger dans la piscine.

• Les clients utiliseront la piscine sous leur propre responsabilité. Le Camping déclinera toute responsabilité concernant les accidents ou les dommages personnels résultant de la mauvaise utilisation de la piscine ou de son environnement.

• Le Camping déclinera toute responsabilité concernant les vols, les dommages ou la perte d'objets personnels.

• Les enfants âgés de moins de 10 ans devront être accompagnés d'un adulte qui en assumera l'entière responsabilité.

• L'utilisation des transats est réservée à la clientèle du camping.

• Dans toutes les piscines, il est formellement interdit de :

- Se baigner avec des vêtements inappropriés tels que tee-shirts, chaussures, habits et serviettes.

- Porter tous types de lunettes de vue et/ou de soleil en se baignant.

- Se jeter dans la piscine de n'importe quel endroit. Utilisez les escaliers pour accéder à l'intérieur des piscines.

- Marcher sur les espaces verts et d'escalader ou se jeter dans la piscine des rochers.

- Fumer à l'intérieur des piscines.

• Il est interdit de manger dans toute l'enceinte des piscines. Les boissons ne pourront être consommées que dans des emballages en plastique ou canettes.

• Le verre est totalement interdit.

• L'entrée des animaux est interdite dans les piscines et aux alentours.

• Il est interdit d'utiliser bicyclettes, patins et autres éléments pouvant perturber la tranquillité des piscines.

• Il est interdit de laisser des ordures dans toute l'enceinte. Nous vous prions de faire bon usage des poubelles prévues à cet effet.

• Les Clients devront accéder aux espaces en utilisant les accès prévus à cet effet.

• Les personnes souffrant d'une infection ou d'une maladie contagieuse ne pourront pas accéder à l'espace réservé aux baigneurs.

• En cas d'intempéries météorologiques et de tempêtes, les clients devront sortir des piscines.

• Toute conduite ou acte incivique envers les autres Clients sera motif d'expulsion immédiate des piscines.

• Respectez toujours les indications des agents de sécurité et des surveillants des piscines.

• Le Camping se chargera de la maintenance des piscines et de

ses installations. Nous remercions les Clients de s'adresser à la réception pour communiquer toute anomalie liée au fonctionnement, toute cassure ou déficience.

• Les enfants ne sachant pas nager sont autorisés à porter des brassards ou ceintures de natation. L'utilisation de bouées est interdite.

13. TOBOGGANS : NORMES DE SÉCURITÉ ET RÈGLES D'USAGE

• Il est interdit d'utiliser les toboggans en dehors des horaires indiqués.

• Les utilisateurs se serviront des toboggans sous leur propre responsabilité. Le Camping déclinera toute responsabilité concernant les accidents ou les dommages personnels à la suite de la mauvaise utilisation de la piscine ou de son environnement.

• Les enfants âgés de moins de 10 ans devront être accompagnés d'un adulte qui en assumera l'entière responsabilité.

• Il est interdit de porter des lunettes, etc.

• Il faut descendre les toboggans un par un, assis vers l'avant.

• Il est interdit d'encombrer le toboggan et de s'arrêter au milieu de celui-ci.

• Il faudra toujours respecter les indications du personnel de surveillance et de sécurité.

• Évitez toute conduite ou acte incivique pouvant déranger les autres Clients.

14. FONTAINES

• Les fontaines du camping permettent l'approvisionnement en eau potable et ne doivent donc être utilisées que pour la collecte d'eau. Pour des raisons évidentes d'hygiène, il est interdit d'utiliser les fontaines pour la toilette personnelle, la lessive, la vaisselle, se laver les pieds, les sandales, etc. Il est également interdit d'y déverser tout type de substance (« WC chimique », restes de nourriture, etc.).

• Les arrivées d'eau des parcelles ne sont pas considérées comme

RÈGLES ET RÈGLEMENT



LA
SIESTA
SALOU
RESORT & CAMPING

Relax and Enjoy

LA SIESTA SALOU RESORT & CAMPING

des fontaines. Elles fournissent la même eau que les sanitaires. Il s'agit d'une eau non apte pour une consommation en bouche.

15. SANITAIRES : NORMES DE SÉCURITÉ ET RÈGLES D'USAGE

Afin de profiter en toute tranquillité et en toute sécurité des sanitaires, nous vous prions de lire attentivement les normes de sécurité et de respecter les règles d'usage établies. Pour votre propre bien et celui des autres Clients, nous vous remercions d'utiliser correctement les installations.

- Portez des chaussures appropriées, évitez de marcher pieds nus et habillez-vous convenablement.
- Dans l'espace des Sanitaires, il est formellement interdit de :
 - Fumer, manger et/ou boire.
 - Faire entrer des animaux.
 - Déposer des ordures. Il existe des poubelles prévues à cet effet à l'extérieur. Nous vous prions d'utiliser les poubelles.
- Le Camping déclinera toute responsabilité concernant les vols, les dommages ou la perte d'objets personnels. Évitez toute conduite ou acte incivique pouvant déranger les autres Clients.
- Respectez les indications du personnel d'entretien qui travaille pour vous.
- Le Camping se chargera de la maintenance des sanitaires et des installations. Nous remercions les Clients de s'adresser à la réception pour communiquer toute anomalie liée au fonctionnement, toute cassure ou déficience.

16. EAUX RÉSIDUAIRES

- Il est interdit de les déverser au sol ou dans les fontaines.

- Les sanitaires disposent d'une zone habilitée pour la vidange des WC chimiques des caravanes et camping-cars.

- Les écoulements des parcelles sont exclusivement destinés à la vidange des eaux résiduelles des douches, éviers et lavabos des caravanes et camping-cars. En aucun cas ils ne peuvent servir à déverser les déchets des WC chimiques.

17. MESSAGES / COURRIER

- Consultez votre courrier en réception.

18. ANIMAUX DOMESTIQUES

- Ils doivent toujours être accompagnés et tenus en laisse.
- L'accès ou non des animaux aux différents établissements est indiqué à l'entrée.
- Ceux-ci ne doivent pas faire leurs besoins dans l'enceinte du camping et, au cas échéant, leurs excréments doivent être ramassés.
- Leur accès est interdit dans les Bungalows et Mobil-homes du camping.
- Ils ne sont pas admis dans les Appartements.
- Les races de chiens considérées potentiellement dangereuses sont interdites dans le camping (akitainu, staffordshire terrier américain, doberman, dogue argentin, fila brasileiro, pitt bull terrier, rottweiler, staffordshire bull terrier et tosa-inu).

19. LAVAGE DE VOITURE

- Le camping dispose d'une zone de lavage de voiture, seule zone habilitée pour cette activité. Les tentes peuvent être lavées uniquement dans cette zone.

20. BARBECUE

- L'utilisation de barbecue est autorisée dans la parcelle et il est interdit de faire du feu directement sur le sol.

21. DÉCHETS

- Le camping se charge du retrait des poubelles. Nous vous prions de nous aider à maintenir le camping propre en utilisant les conteneurs et poubelles répartis à cet effet.

22. ASSURANCE

- Le camping n'est pas tenu responsable des vols dans l'enceinte du camping. Il n'est pas tenu responsable des dommages qui ne lui sont pas directement imputables. Les dommages en cas de phénomènes météorologiques ou naturels ne sont pas couverts (comme par exemple : résines des arbres, pluies, vent, inondations, etc.).

- De même, le camping n'est pas tenu responsable des éventuels dommages sur le véhicule en cas de chocs contre des trottoirs, arbres, branches, etc.

23. PARKING POUR CARAVANES

- Le montant du parking de la caravane doit être versé dans sa totalité avant l'installation de celle-ci. En signant le contrat, le client accepte explicitement toutes ses conditions.